

Le président de la Commission nationale pour la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme (Cnpbm), Peter Mafany Musongue a reçu en audience privé l'ambassadeur de France au Cameroun Christophe Guilhou, le 12 juillet dernier à Yaoundé siège de l'institution.

Dans le but de stopper l'évolution des tendances de haine observées ces dernières années au Cameroun, les deux hommes ont eu un entretien assez dense sur les clivages ethnorégionaux et animosité à caractère socio-politiques au Cameroun. Le but ici était de voir à travers une coopération, la stratégie à adopter et à développer afin de reconstruire une paix positive consolidée, une concorde et une harmonie dans ce Cameroun qui coûte les yeux de la France, au-delà de toute division linguistique. Selon les deux personnalités, le terme de discours de haine doit être compris comme « tout type de communication qu'il s'agisse d'expression orale ou écrite voire de comportement, constituant une atteinte ou utilisant un langage péjoratif ou discriminatoire à l'égard d'une personne ou d'un groupe en raison de leur identité. En d'autres termes, de l'appartenance religieuse, de l'origine ethnique, de la nationalité... ». En bref, si le contenu de l'audience accordée à la représentation française sur la question reste à espérer, rien ne filtre encore les contours de la tactique envisagée.

Selon les critères linguistiques, il faut le préciser, le discours de haine était presque inconnu entre 1961 et 1990. Cependant, à partir de 1990, avec la réintroduction d'une politique du multipartisme dans le pays, on a assisté à une utilisation plus vocale et agressive du discours de haine dans les médias publics. Cela s'explique par les politiques plus libérales adoptées avec les lois sur la liberté de 1990. C'est alors que le phénomène a créé naturellement une suspicion mutuelle et une tension silencieuse entre Camerounais. D'ailleurs le mot « terroriste » est désormais utilisé pour diviser et diaboliser « l'autre » et légitimer le recours à la force. Avec l'adoption de la loi antiterroriste camerounaise qui donne de larges pouvoirs aux autorités de détenir les personnes accusées de terrorisme sans le moindre procès.

Flash-back

A en croire le Pr Willibroad DzeNgwa, du département d'histoire à l'université de Yaoundé I, les conséquences de la haine sont là. Des gouvernements se sont effondrés, des Etats se sont désintégrés et des crises évitables et indésirables sont survenues parce qu'on n'a pas su tirer les leçons du passé. Le discours de haine a engendré des rivalités infranationales et interethniques, des problèmes de minorités et d'identité qui ont souvent conduit à des conflits idéologiques et sanglants. Notamment quand certains groupes minoritaires ne bénéficient pas d'une protection constitutionnelles et craignaient l'assimilation, la discrimination, la domination

et la marginalisation.

Parfois, ces menaces se sont transformées en de réels conflits d'une ampleur inimaginable. Ils aboutissaient parfois à des guerres civiles, entre deux ou plusieurs groupes en désaccord avec le projet d'avenir de l'Etat, ainsi qu'à des guerres impliquant des acteurs étatiques et non étatiques. Un clin rapide permet de constater que la fréquence de ces guerres est en augmentation, notamment en Afrique, d'où l'importance d'une coopération d'éradication avec la « mère patrie ».Au demeurant, la Cnpbm a été créée le 23 janvier 2017 par décret No 2017/013, et est placée sous l'autorité directe du chef de l'Etat. Elle a pour mission principale d'œuvrer pour la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme dans l'optique de maintenir la paix, de consolider l'unité nationale et de renforcer la volonté et la pratique quotidienne de la cohésion sociale à travers le pays.

Le Messenger